



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 octobre 2020

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 05 Octobre 2020

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs les Adjoints
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCAATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

VENDREDI 09 OCTOBRE 2020 à 20 Heures 45

salle des fêtes

Ordre du Jour :

Approbation du PV précédent

Délibérations

- Virements de crédits n°01,
- Approbation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) 2020-2030 sur le territoire du Syndicat Mixte du Dropt Aval et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt,
- Recensement population 2021 : Création emploi agent recenseur et fixation de sa rémunération,
- Classement de portions de chemins ruraux en voies communales,
- Projet d'aliénation et acquisition de portions de chemins ruraux.

Questions diverses.

Le Maire,
CHAPOTARD Christine.

Disposition de la salle : Gel hydroalcoolique fourni, une personne par table.
Public limité à 5 personnes.

L'an **DEUX MILLE VINGT**, le **NEUF** du mois d'**OCTOBRE** à 20 heures 45

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé en la salle des fêtes de PLAISANCE, sur convocation du 5 octobre 2020 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, et en respect des normes gouvernementales relatives à la lutte contre l'épidémie de COVID-19, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Présents : **11**

Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2ème adjoint, PACE 3ème adjoint.

Mmes CAILLARD, PROU, RAFFRAY, ROUCHON.

MM. de MONTBRON, LONGUET, SICOT.

Absents excusés :

Procurations :

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 10 juillet 2020.

Délibérations

- ✓ Virement de crédits n° 01
- ✓ Approbation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) 2020-2030 sur le territoire du Syndicat mixte Dropt-Aval et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt
- ✓ Recensement population 2021 : création de l'emploi d'agent recenseur et fixation de sa rémunération
- ✓ Classement de portions de chemins ruraux en Voies communales
- ✓ Projet d'aliénation et acquisition de portions de chemins ruraux

Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

2020/37 Virement de crédits n° 01

Le montant du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) a été communiqué tardivement par les services de l'Etat (aout 2020).

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€.

Sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant du FPIC 2020 est de 821 € alors qu'il avait été programmé un montant de 600 €, au vu de la somme reversée en 2019 (522 €).

Il est donc nécessaire de procéder à un virement de crédit, pour un montant complémentaire de 221€ depuis l'article **615221** (entretiens, réparations) vers l'article **739223** (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales).

Madame le Maire invite le Conseil à approuver cette décision modificative

VOTANTS : 11	Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2020/38 Approbation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) 2020-2030 sur le territoire du Syndicat mixte Dropt-Aval et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt

Madame le Maire évoque l'enquête publique préalable relative à ce programme pluriannuel puis donne lecture de la délibération relative à cette approbation.

Madame le Maire invite le Conseil à approuver ce programme pluriannuel

VOTANTS : 11	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 01
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2020/39 Recensement 2021 de la population : création de l'emploi d'agent recenseur et fixation de sa rémunération

En vue du prochain recensement (entre le 21/01/2021 et le 21/02/2021), il est nécessaire de créer un cadre d'emploi temporaire d'un mois à cette mission et d'en fixer la rémunération.

L'état verse une indemnité de rémunération de l'ordre de 889 € à la collectivité. Au vu du temps nécessaire à la réalisation de ce recensement, Madame le maire propose de fixer la rémunération à 2500€ brut. Il est à noter que cette rémunération inclut les frais d'utilisation du véhicule personnel de l'agent recenseur.

Madame le Maire invite le Conseil à approuver ce recrutement et ce niveau de rémunération

VOTANTS : 11	Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2020/40 Classement de portions de chemins ruraux en voies communales

Madame le Maire informe le Conseil des travaux de voirie en cours de réalisation, en particulier au Bourg d'Eyrenville et au Bouysset. Le classement de ces portions de chemins ruraux en voie communale permettra de pouvoir prétendre à des subventions d'entretien voirie.

Ces chemins ruraux seront par voie de conséquence retirés du tableau de recensement correspondant.

Madame le Maire invite le Conseil à approuver ce classement.

VOTANTS : 11	Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2020/41 Projet d'aliénation et acquisition de portions de chemins ruraux

Madame le Maire évoque la demande d'acquisition de portions de chemins ruraux de plusieurs habitants de la commune. Après étude de ces demandes, il s'avère que ces portions de CR sont soit désaffectées soit utilisables uniquement par les riverains qu'elles desservent.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager les démarches relatives à ce projet.

VOTANTS : 11	Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Questions diverses

✓ Travaux de voirie

Madame le Maire évoque un courrier adressé à la mairie concernant la qualité des travaux de voirie. Après renseignement pris auprès de l'entreprise et du technicien voirie de la CCPSP, il s'avère que les travaux sont en cours et donc non achevés.

Madame le Maire rappelle que les travaux de voirie sont réceptionnés à la fin de leur réalisation et que s'ils ne correspondaient pas à la commande, ils étaient refaits et réglés après un nouveau contrôle.

✓ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Madame le Maire rend compte de la conférence des Maires (organisée par la Communauté de communes) concernant le PLUi. La phase Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) démarre et demandera une grande implication des communes. Il est primordial que tous les projets en cours, publics ou privés, soient bien connus et intégrés à ce PADD, base de travail du futur zonage du territoire.

✓ Ramassage des ordures ménagères

Madame le Maire donne compte-rendu du vote du Conseil communautaire consacré au ramassage des ordures ménagères, pour regretter l'abandon de la collecte en porte à porte. Il faudra mener réflexion quant à la localisation des bornes d'apport volontaire. Une réunion propre à cette problématique est organisée par le SMD3 le 21/10/2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45